

Le Sénat se réunit à 2h. 15, le Président étant au fauteuil.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

DISCOURS DU TRÔNE

A 2 heures et demie, Son Excellence le Gouverneur général étant venu au Sénat et ayant pris place sur le trône, il lui plaît d'ordonner la présence de la Chambre des communes. Les Communes étant venues avec leur Orateur, il plaît à Son Excellence d'ouvrir la quatrième session (spéciale) de la vingt-deuxième législature du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Vous avez été convoqués maintenant en raison de la grave situation internationale résultant des hostilités au Moyen-Orient et des événements de Hongrie.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez invités à pourvoir expressément à ce que les crédits affectés à la défense nationale dans la loi des subsides numéro 6, 1956, servent aux fins de la participation du Canada à la Force internationale d'urgence des Nations Unies pour le Moyen-Orient, en conformité des obligations que nous avons assumées envers l'Organisation des Nations Unies aux termes de la Charte. Vous serez invités également à autoriser la prestation de secours aux victimes des événements tragiques survenus récemment en Hongrie.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence continuer à protéger notre nation et à guider le Parlement du Canada dans toutes ses délibérations.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

BILL CONCERNANT LES CHEMINS DE FER

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable M. Hugessen (au nom de l'honorable M. Macdonald) présente le bill A, concernant les chemins de fer.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

DISCOURS DU TRÔNE

ÉTUDE REMISE À DEMAIN

Il est décidé, sur la proposition de l'honorable M. Hugessen (au nom de l'honorable M. Macdonald), de remettre à demain l'étude du discours de Son Excellence le Gouverneur général.

LA HONGRIE

LUTTE POUR LA LIBERTÉ

L'honorable M. Hugessen: Honorables sénateurs, je veux vous demander de poser un geste qui, à mon avis, n'a jamais eu de

précédent dans l'histoire du Sénat. La mention qui est faite dans le discours du trône de la malheureuse Hongrie m'incite à demander à tous mes honorables collègues de se lever et de prier en silence pendant une minute pour ces braves Hongrois qui ont donné leur vie ces quelques dernières semaines dans la lutte pour soustraire leur pays à une odieuse et brutale tyrannie.

(Les honorables sénateurs, debout, se recueillent pieusement.)

COMITÉ DU RÈGLEMENT ET DES PRIVILÈGES

NOMINATION

L'honorable M. Hugessen (au nom de l'honorable M. Macdonald), propose, avec l'assentiment du Sénat:

Que tous les sénateurs présents durant la session actuelle forment un comité chargé d'examiner les us et coutumes du Sénat, ainsi que les privilèges du Parlement, et que ledit comité soit autorisé à se réunir dans l'enceinte du Sénat selon qu'il le jugera nécessaire.

(La motion est adoptée.)

COMITÉ SPÉCIAL DES MESURES LÉGISLATIVES

NOMINATION

L'honorable M. Hugessen (au nom de l'honorable M. Macdonald), propose, avec l'assentiment du Sénat:

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé en vue d'étudier toute mesure législative ou autres questions qui pourraient lui être déferées, et que ledit comité se compose des membres suivants:

Les honorables sénateurs Aseltine, Baird, Beaubien, Bouffard, Burchill, Campbell, Connolly (Ottawa-Ouest) Crerar, Croll, Davies, Dessureault, Euler, Farris, Gershaw, Golding, Gouin, Haig, Hardy, Hawkins, Hayden, Horner, Howard, Howden, Hugessen, Isnor, Kinley, Lambert, Leonard, Macdonald, MacKinnon, McDonald, McGuire, McIntyre, McKeen, McLean, Paterson, Pouliot, Power, Pratt, Quinn Reid, Roebuck, Taylor, Turgeon, Vaillancourt, Vien, Wilson, Wood et Woodrow.

—Honorables sénateurs, permettez-moi d'expliquer les motifs de la présente proposition. Elle est suscitée par les conditions particulières qui ont nécessité la convocation de la présente session spéciale. Semblable motion a été proposée et adoptée lors de la session spéciale de 1950.

Mes honorables collègues n'ignorent pas qu'un des premiers articles à l'ordre du jour d'une session normale consiste à nommer un comité de sélection, qui est chargé de désigner les dix-neuf comités permanents du Sénat. Étant donné les circonstances particulières à la présente session, il est peu probable qu'il soit nécessaire de constituer les comités permanents ou, du moins, la plupart d'entre eux. En revanche, il se peut que dès